

Investissements d'Avenir

Programme et Équipement Prioritaire de Recherche

« Hydrogène décarboné »



Appel à manifestation d'intérêts

Date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt
28 février 2022 à 11h00 (heure de Paris)

Adresse de consultation de l'appel à manifestation d'intérêt
<http://anr.fr/PEPR-H2-AMI>

RESUME

La stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné, programmée sur la décennie 2020-2030, (https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/decarbonation/dp_strategie_nationale_pour_le_developpement_de_l_hydrogene_decarbore_en_france.pdf) s'articule autour de trois priorités :

- Décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse avec 6,5 GW d'électrolyseurs installés en 2030 ;
- Développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné ;
- Soutenir la recherche, l'innovation et le développement de compétences afin de favoriser les usages de demain.

Le Programme et Equipement prioritaire de recherche (PEPR) hydrogène décarboné a pour vocation de soutenir des activités de R&D amont (TRL entre 1 et 4) au plus haut niveau mondial, en support aux industriels de la filière et répondant aux priorités définies dans le cadre de la stratégie nationale. Des projets ciblés ont déjà été identifiés et construits dans ce cadre et sont en cours de lancement. En complémentarité à ces projets ciblés, le PEPR a lancé un premier appel à projets début décembre 2021.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est destiné à traiter un volet non couvert par les projets ciblés ni par l'appel à projets, volet portant sur les questions d'analyse socio-économique et d'études d'impacts, et d'analyses de cycle de vie des systèmes à hydrogène.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de recevoir des candidatures de structures de recherche publique seules ou en consortiums susceptibles d'aborder une part des sujets décrits dans le texte de l'appel.

MOTS-CLES

Analyse technico-économique, analyse sociale, analyse de cycle de vie, réglementation, normes, systèmes à hydrogène

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les éléments du dossier de soumission doivent être déposés sous forme électronique impérativement avant le :

28 FEVRIER 2022 A 11H (HEURE DE PARIS)

sur le site :

<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/PEPR-H2-AMI>

CONTACTS ANR

PEPR-H2@agencerecherche.fr

CHARGE DE PROJET SCIENTIFIQUE : PIERRE BONNET

RESPONSABLE DE PROGRAMME : PASCAL BAIN

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de soumission des dossiers :

<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/PEPR-H2-AMI>

Pour toute question : PEPR-H2@agencerecherche.fr

SOMMAIRE

Résumé	2
Mots-clés	2
Dates importantes	3
Contacts ANR	3
Sommaire	4
1. Contexte et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt	5
1.1. Contexte du PEPR.....	5
1.2. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt.....	6
1.3. Rôle des pilotes du PEPR	6
2. Thématiques de l'appel et candidatures attendues	7
2.1. Thématiques.....	7
2.2. Principales caractéristiques des candidatures attendues	10
3. Examen des candidatures	10
3.1. Critères de recevabilité	11
3.2. Critères d'analyse des dossiers de réponse à l'ami	11
3.3. Critères d'évaluation des projets de recherche pour financement	12
4. Dispositions générales pour le financement	13
4.1. Financement.....	13
4.2. Science ouverte	13
5. Modalités de soumission	13
5.1. Contenu du dossier de candidature	14
5.2. Procédure de soumission	14
5.3. Conseils pour la soumission	15

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1.1. CONTEXTE DU PEPR

La stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné, programmée sur la décennie 2020-2030, s'articule autour de trois priorités :

- Décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse avec 6,5 GW d'électrolyseurs installés en 2030 ;
- Développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné ;
- Soutenir la recherche, l'innovation et le développement de compétences afin de favoriser les usages de demain.

Le Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) sur l'Hydrogène décarboné s'inscrit dans le cadre de cette dernière priorité, et son pilotage est assuré par le CNRS (représenté par M. Abdelilah Slaoui, directeur scientifique adjoint à l'INSIS et responsable de la Cellule Energie du CNRS) et le CEA (représenté par Mme Hélène Burlet, directrice adjointe des programmes Energies au CEA).

Le PEPR-H2 a pour vocation de soutenir des activités de R&D amont (TRL entre 1 et 4) au plus haut niveau mondial, soit en support aux industriels de la filière et répondant aux priorités définies dans le cadre de la stratégie nationale, soit en explorant des voies nouvelles pouvant conduire à des innovations de rupture, intéressant la stratégie.

Ce PEPR-H2 couvre les problématiques de production d'hydrogène sans émissions de CO₂, de son utilisation pour la mobilité lourde, et de son stockage embarqué. Des travaux seront également menés pour accompagner le déploiement des systèmes hydrogène à travers des analyses de cycle de vie, des études technico-socio-économiques et des aspects sécurité.

Le programme comporte quatre types d'actions de recherche et une action de pilotage :

- 7 Projets Ciblés (PC) dont les thèmes et les consortia ont été identifiés avec l'objectif de répondre efficacement à des enjeux scientifiques et technologiques majeurs pour un déploiement rapide des filières hydrogène.
- Un appel à projets, qui comprend cinq axes sur des thématiques identifiées nécessitant des investigations approfondies avec l'objectif de proposer des solutions viables et transférables au monde industriel.
- Un appel à manifestation d'intérêt portant sur deux thématiques transversales à savoir Analyses socio-économiques et études d'impacts, et Analyses de cycle de vie des systèmes à hydrogène. Cet appel doit servir à repérer les communautés travaillant sur ces thèmes, identifier les verrous scientifiques associés aux problématiques et enfin construire des projets présentant les meilleures chances de réussite.
- L'Equipex+ DurabilitHY qui a pour objectif de doter les laboratoires de recherche académique de nouveaux moyens d'essais très performants pour l'étude de la durabilité des technologies hydrogène-énergie, avec un focus sur les piles à combustible et les

électrolyseurs de forte puissance de type PEM en conditions opératoires représentatives des applications visées (stationnaire, embarqué terrestre, aéronautique). Ces équipements seront mis à disposition pour la réalisation des projets ciblés autour des PEM, ainsi que des projets issus de l'appel à projets.

- L'action de pilotage comprend le suivi scientifique et budgétaire de tous les projets, la coordination entre eux, la vérification de leur adéquation avec le plan de relance, la dissémination des résultats vers la communauté scientifique et le grand public et leurs valorisations scientifiques et industrielles.

1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet appel à manifestation d'intérêt du PEPR Hydrogène décarboné vise à favoriser la construction de projets innovants destinés à répondre aux questions d'analyses socio-économiques et d'études d'impacts, et d'analyses de cycle de vie des systèmes à hydrogène.

Cette construction des projets se déroulera en trois étapes :

- la première, qui est l'objet du présent appel, est de susciter et sélectionner des candidatures d'équipes intéressées et compétentes pour contribuer à ces projets sur les thèmes proposés ; ces candidatures peuvent être individuelles (au sens de l'équipe) ou déjà collaboratives (*i.e.* impliquant des équipes de plusieurs laboratoires) ;
- la deuxième étape consistera à construire, lors d'ateliers impliquant des équipes qui auront répondu à l'AMI, des consortia qui proposeront, sous forme de projets, des solutions aux enjeux du sujet à traiter. Cette étape sera réalisée sous l'autorité des pilotes scientifiques du PEPR, qui auront la responsabilité de sélectionner les candidats qui participeront aux ateliers et qui animeront ces ateliers. Ils s'appuieront sur le comité de conseillers scientifiques prévu dans la gouvernance du PEPR et dont la mission est d'émettre des avis d'experts sur les travaux scientifiques en cours et à venir du programme ;
- la troisième étape consistera à proposer les projets coconstruits pour évaluation par un jury international, puis contractualisation par l'ANR.

L'AMI concerne deux thématiques décrites ci-dessous qui viennent compléter les thèmes abordés dans le cadre des projets ciblés (PC) et appel à projets, permettant ainsi de couvrir toute la chaîne de valeur.

Les projets pourront disposer jusqu'à 5 années de financement, afin d'approfondir les aspects fondamentaux et permettre la valorisation issue de ces travaux.

Le montant d'aide total qui sera consacré au financement des projets construits suite à cet AMI sera, au maximum, de 3 M€.

1.3. ROLE DES PILOTES DU PEPR

Le premier rôle des pilotes du PEPR Hydrogène décarboné a été de définir les thèmes de l'appel à manifestation d'intérêt et d'assurer leur cohérence avec d'une part les projets ciblés et d'autre part avec la stratégie nationale sur l'hydrogène décarboné.

Le deuxième rôle des pilotes, en lien avec l'ANR, sera d'analyser les candidatures issues de l'AMI, d'organiser des échanges avec les déposants afin de définir conjointement les meilleurs consortia et projets. Les projets résultants et leurs budgets, après avoir été contrôlés par les pilotes, seront alors évalués par un jury international puis soumis au SGPI pour validation.

Enfin, les pilotes scientifiques suivent les projets lauréats lors de revues annuelles ou biannuelles en fonction de leur taille avec le porteur du projet, en concertation avec l'ANR et le coordinateur de la stratégie nationale. Il s'agira de discuter des avancées scientifiques et de dissémination, mais également d'évoquer les points relatifs aux ressources humaines et aux équipements, ainsi que les difficultés rencontrées.

2. THEMATIQUES DE L'APPEL ET CANDIDATURES ATTENDUES

2.1. THEMATIQUES

Cet AMI porte sur les empreintes environnementales, sociales et économiques des systèmes à hydrogène.

Les systèmes à hydrogène ne peuvent être envisagés comme une alternative crédible aux vecteurs d'énergie d'origine fossile ou comme un levier pour décarboner certaines industries, que si les différentes dimensions sont prises en compte dès le départ en proposant de véritables écosystèmes énergétiques et industriels durables, à différents échelons géographiques et sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'extraction des matières premières au recyclage. Cela suppose de relever des défis technologiques mais également de repenser notre rapport au monde, en intégrant des problématiques environnementales, économiques, sociales, juridiques et politiques dans la réflexion.

En parallèle aux enjeux purement technologiques, plusieurs autres enjeux de recherche en sciences humaines et sociales sont identifiés :

- appréhender les représentations de l'hydrogène-énergie, comprendre les controverses liées à la coexistence d'alternatives énergétiques (notamment la concurrence entre systèmes énergétiques fondées sur les énergies fossiles et systèmes énergétiques fondées sur les énergies renouvelables mais également entre différents systèmes énergétiques durables), les enjeux de pouvoir entre acteurs en place et acteurs émergents et la façon dont les choix sociaux s'opèrent dans une dynamique de conflits/compromis entre différentes forces sociales, y compris citoyennes (psychologie, sciences politiques, sociologie) ;
- appréhender les technologies de l'hydrogène dans leur milieu (technique, socio-économique, écologique, spatial) et analyser en quoi le milieu modèle les technologies et les technologies impactent leur milieu (sociologie, ethnographie, économie, philosophie des sciences et des techniques, aménagement de l'espace et géographie) ;
- évaluer la soutenabilité à la fois économique, environnementale et sociale des écosystèmes énergétiques et industriels incorporant l'hydrogène et le potentiel de la promesse technologique pour accompagner les transitions énergétique et écologique ; évaluer la pertinence et l'opérationnalité des méthodologies actuellement disponibles pour ce faire

- pour les technologies de l'hydrogène (LCOE, TCO, ACV/LCA, coûts/bénéfices sociaux...); définir des plans d'affaire soutenables pour ces technologies (économie, gestion);
- si le choix social est de promouvoir les technologies de l'hydrogène, définir les vecteurs à activer (outils juridiques et réglementaires, incitations financières type taxe carbone ou marché du carbone) pour ce faire et évaluer l'impact des politiques publiques mobilisant ces variables (droit, économie);
 - comprendre l'émergence des technologies de production et d'usage de l'hydrogène-énergie (dont certaines sont anciennes) en adoptant une perspective historique.

Cet AMI spécifique aux aspects transverses des systèmes à hydrogène peut ainsi se décliner en **deux axes** mais l'articulation entre eux est fortement souhaitée.

Un séminaire sous forme d'ateliers sera organisé pour croiser les propositions, et favoriser la construction de consortia pour travailler ensemble sur ces problématiques dans le cadre de projets.

Axe-1 : Analyse socio-économique et études d'impacts

Compte-tenu des enjeux déjà mentionnés, des projets sont attendus sur les aspects suivants :

Analyse économique

L'économie de l'hydrogène s'est jusqu'à présent essentiellement focalisée sur les coûts (de production, de stockage, de transport et distribution ou d'usage), en comparaison des coûts des vecteurs liés aux sources fossiles ou renouvelables. Si de nombreux modèles prospectifs existent, des recherches complémentaires doivent être conduites sur :

- la prise en compte de variables souvent omises, hors d'un scénario intégrant des valeurs à un temps déterminé ou de tendances hors « *business as usual* » ;
- la prise en compte de tous les coûts et co-bénéfices (santé, environnement, ...) dans la production ou l'utilisation des vecteurs d'énergie basés sur des sources fossiles ou sur l'hydrogène décarboné ;
- la prise en compte des opportunités et contraintes géopolitiques en termes de ressources et de consommation ;
- la généralisation de l'économie circulaire et de modèles d'affaires intégrant plusieurs vies des systèmes à hydrogène, de leurs composants ou matériaux pour augmenter encore la compétitivité de ces solutions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Analyse sociale

L'appropriation par les citoyens des systèmes à hydrogène est variable selon le territoire et les populations qui y vivent. Or, cela peut générer des freins au déploiement de ces solutions qu'il s'agit d'anticiper. Par ailleurs, au-delà des représentations, la transition d'un système énergétique à un autre, quel qu'il soit, peut avoir un impact sur les modes de vie et les activités économiques locales. Des recherches sociologiques sont ici nécessaires, elles devraient porter sur :

- les expérimentations de déploiement de ce vecteur d'énergie dans différents contextes, de manière à relever ce qui est générique et ce qui est spécifique au contexte ;
- des études d'impact socio-économique, pour identifier la résistance au changement et les attentes afin d'accompagner au mieux la transition ;
- l'analyse du niveau de sécurité et de risque acceptable et leur perception au sein d'un territoire ou d'une population, relativement à l'utilisation de l'hydrogène.

Outils juridiques économiques et réglementaires pour accompagner la transition

Le déploiement des systèmes à hydrogène dépend finalement d'un choix de société et de l'engagement de l'Etat pour soutenir ce choix. Il convient cependant de mener des activités de recherche associées pour :

- évaluer l'efficacité de l'arsenal juridique et des outils économiques, dont la taxonomie, mis en place pour accompagner ce déploiement, en vue de changer les comportements et pour générer des revenus qui pourront être réinjectés afin de soutenir les investissements dans les infrastructures nécessaires et assurer l'émergence d'une filière industrielle nationale ;
- développer des recherches prénormatives, en lien étroit avec les actions à dominante technologique identifiées dans les projets ciblés et dans les appels à projet de ce programme pour accélérer la mise en place de standards et apporter les données quantifiées nécessaires à l'établissement/adaptation des réglementations relatives à l'utilisation du vecteur hydrogène ;
- contribuer à l'établissement d'une réglementation adaptée pour garantir la sécurité financière et juridique de toutes les parties prenantes associées à ces systèmes à hydrogène.

Axe-2 : Analyses de cycle de vie des systèmes à hydrogène

La production et les utilisations des systèmes à hydrogène sont souvent suspectées aujourd'hui de ne pas être « vertes ». Ainsi, la production actuelle d'hydrogène à partir d'énergie fossile alimente les analyses sceptiques sur le potentiel de l'hydrogène. De la même façon, l'utilisation de minerais dans les dispositifs (électrolyseurs, piles à combustible...) utilisant ce vecteur d'énergie, dont l'exploitation génère des dégradations environnementales, contribue à remettre en question sa pertinence.

Pour répondre à ces questionnements, des projets sont attendus sur les sujets suivants :

- l'analyse en cycle de vie (ACV) des systèmes à hydrogène pour en déterminer l'impact environnemental, et ce en tenant compte de toute la chaîne énergétique, depuis les énergies primaires à l'usage envisagé de l'hydrogène. De telles ACV peuvent inclure des éléments liés aux types d'énergie primaires (renouvelables, nucléaire ou fossiles), aux principales étapes de la chaîne de la valeur (production, stockage / conditionnement / transport, usage), aux émissions liées de gaz à effet de serre de ces mêmes énergies primaires, aux émissions de particules et à la gestion des déchets engendrés. Il est important de tenir compte des

contraintes de ressources abiotique et énergétique mais également des possibilités de substitution ou mieux encore au recyclage des matériaux les plus polluants à extraire ou les plus critiques. D'autres impacts comme l'acidification, l'eutrophisation, les effets respiratoires, la ressource en eau et l'usage des sols devront également être considérés ;

- l'analyse du cycle de vie sociale (ACV-S) des systèmes à hydrogène en considérant des catégories d'impact social (bien-être ; santé et sécurité ; participation sociale ; gouvernance ; infrastructures communautaires...).

2.2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CANDIDATURES ATTENDUES

Cet AMI a pour objectif d'identifier les meilleurs consortiums capables d'aborder les thématiques et les verrous identifiés indiqués dans les deux volets décrits ci-dessus.

Les candidatures, à ce stade de l'appel, peuvent être déposées par une seule structure de recherche ou un consortium. Dans ce dernier cas, la complémentarité des équipes devra être explicitée.

La contribution de laboratoires de sciences humaines et sociales est fortement souhaitée.

Les candidatures devront mettre en avant les compétences scientifiques de la structure de recherche ou du consortium qui permettront d'aborder les sujets de l'appel et d'apporter des réponses pertinentes.

Elles devront clairement indiquer quelles questions elles se proposent d'aborder, en mentionnant notamment leur historique de travaux pertinents sur ces sujets (en particulier les travaux spécifiques au domaine de l'hydrogène s'ils existent), ainsi que les méthodes envisagées pour répondre à ces questions.

3. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les principales étapes de la procédure de l'AMI sont les suivantes :

- dépôt des dossiers de candidature sur le site dédié de l'ANR
- examen de la **recevabilité** des dossiers par l'ANR, selon les critères explicités au § 3.1 ;
- les dossiers déposés pour cet AMI devront décrire :
 - la structure de recherche (ou le consortium) ;
 - la ou les thématiques et sujets de l'appel susceptibles d'être abordé(s) par ce consortium ;
 - les compétences apportées par ce consortium pour y contribuer ;
 - un historique des travaux déjà réalisés qui sont pertinents sur les sujets abordés ;
 - les éléments méthodologiques envisagés pour répondre aux questions ;

et contenir

- les 10 meilleures publications du consortium concerné durant les trois dernières années ;
- des *curriculum vitae* courts des investigateurs principaux.

L'analyse des manifestations d'intérêt sera confiée aux pilotes du PEPR, qui sélectionneront parmi les candidatures reçues les plus prometteuses et pertinentes pour construire des projets destinés à apporter des réponses aux questions de l'AMI, au regard des critères d'analyse des dossiers précisés ci-dessous dans la section 3.2.

Cette construction de projets se fera sous la forme d'ateliers.

Les projets ainsi construits seront soumis à une évaluation par un jury international avant validation par le SGPI.

3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

- 1) Le dossier de candidature doit être déposé complet sur le site de soumission de l'ANR avant la date et l'heure de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt.
- 2) Le dossier doit être impérativement au format PDF non protégé et ne pas dépasser 6 pages, annexe bibliographique et CV courts compris (taille de police minimum : 11, Times New Roman ou équivalent). Tout document dépassant 6 pages rendra automatiquement le dossier non recevable.

3.2. CRITERES D'ANALYSE DES DOSSIERS DE REPONSE A L'AMI

- Le dossier proposé doit **entrer dans le champ** de l'appel décrit au § 1.2.
- Le dossier doit répondre à un ou plusieurs axes définis au § 2.1.
- Le Responsable et la structure de recherche (ou les équipes dans le cas d'un consortium constitué) de la proposition doivent être reconnus pour leurs travaux antérieurs, par leur capacité à proposer des méthodes pertinentes et innovantes pour aborder des questions présentées dans cet AMI.
- La pertinence et la crédibilité des apports des Etablissements partenaires (personnel, bases de données...) envisagées pour la réalisation des travaux proposés seront examinées.
- L'existence de travaux antérieurs dans le domaine des systèmes énergétiques (et plus particulièrement dans celui des technologies de l'hydrogène).
- Une participation antérieure à des instances, groupes de travail ou projets nationaux ou internationaux (Agence Internationale de l'Energie, Horizon 2020...) sur ces sujets sera également très appréciée.

3.3. CRITERES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE POUR FINANCEMENT

Lorsque les projets auront été co-construits, ils seront soumis à une évaluation par un jury international en vue de leur financement.

On donne ici, à titre indicatif, dans la perspective du travail de co-construction des projets, les critères sur lesquels s'appuiera ce jury pour donner son avis¹.

1) Excellence et ambition scientifique :

- Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche ;
- Caractère novateur, ambition, originalité, rupture méthodologique ou conceptuelle du projet par rapport à l'état de l'art ;
- Pertinence de la méthodologie.

2) Qualité du consortium, moyens mobilisés et gouvernance :

- Compétence, expertise et implication du responsable du projet : capacité à coordonner des consortia pluridisciplinaires et ambitieux, parcours scientifique, reconnaissance internationale,
- Qualité et complémentarité du consortium scientifique au regard des objectifs du projet ;
- Adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés (y compris ceux demandés dans le cadre du projet) par rapport aux objectifs visés ;
- Pertinence du calendrier (notamment dans le cadre de projets longs), gestion des risques scientifiques et solutions alternatives, crédibilité des jalons proposés ;
- Pertinence et efficacité de la gouvernance du projet (pilotage, organisation, animation, mise en place de comités consultatifs, etc.).

3) Impact et retombées du projet :

- Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi ;
- Retombées économiques, sociales et environnementales directes ou indirectes, y compris, le cas échéant, la neutralité pour l'environnement des applications de la solution proposée,
- Contribution au développement de solutions en réponse aux enjeux des domaines prioritaires de la Stratégie Nationale ;
- Stratégie de diffusion (in itinere et ex post) et de valorisation des résultats, adhésion aux principes FAIR, Open Science et promotion de la culture scientifique ;

¹ Ces critères ne seront pas utilisés pour la sélection des candidatures déposées à l'AMI. Seuls les critères indiqués en section 3.2 seront utilisés.

4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

4.1. FINANCEMENT

Les appels financés au titre du PEPR présentent un caractère exceptionnel et se distinguent du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Les dépenses éligibles sont précisées dans le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'action PEPR. Le soutien financier sera apporté sous la forme d'une dotation, dont le décaissement est effectué par l'ANR pour l'établissement coordinateur du projet, selon l'échéancier prévu dans la convention, sur la durée du projet.

Cet appel à manifestation d'intérêt sera présenté à la Commission européenne pour faire partie du plan de relance national dans le cadre de la facilité de relance et résilience (FRR).

4.2. SCIENCE OUVERTE

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de la subvention PIA s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- publication dans une revue nativement en libre accès ;
- publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif² ;
- publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteur.e.s sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou convention de financement.

De plus, l'Établissement coordinateur s'engage à ce que le texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues.

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). Par ailleurs,

² Définition d'accord dit [transformant](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) ou [journal transformatif](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert³.

Enfin, l'Établissement coordinateur s'engage à fournir dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet, une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) selon les modalités indiquées dans la convention attributive d'aide.

5. MODALITES DE SOUMISSION

5.1. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à son analyse. Il devra être déposé avant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêts, dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à manifestation d'intérêts dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Le dossier devra être déposé sur le site de soumission dont l'adresse est mentionnée page 3. Afin d'accéder à ce service, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Pour obtenir ces éléments, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

Le dossier de soumission complet est constitué d'un document technique rédigé en français comprenant une description de la candidature selon le format fourni, la liste des 10 meilleures publications scientifiques des équipes concernées et les courts CV des investigateurs principaux.

Le modèle de document technique est accessible à partir de la page web de publication du présent appel à manifestations d'intérêt (voir adresse page 3).

5.2. PROCEDURE DE SOUMISSION

Les documents du dossier de soumission devront être transmis par le responsable scientifique et technique :

SOUS FORME ÉLECTRONIQUE impérativement :

- avant la date de clôture indiquée page 3 du présent appel,
- sur le site web de soumission selon les recommandations en 5.3.

L'inscription préalable sur le site de soumission est nécessaire pour pouvoir soumettre.

Seule la version électronique des documents de soumission présente sur le site de soumission à la clôture de l'appel à projets est prise en compte pour l'évaluation.

³ Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION, sous forme électronique, sera envoyé au responsable scientifique et technique lors du dépôt des documents.

5.3. CONSEILS POUR LA SOUMISSION

Il est fortement conseillé :

- d'ouvrir un compte sur le site de soumission au plus tôt ;
- de ne pas attendre la date limite d'envoi des dossiers de candidatures pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif) ;
- de vérifier que le document déposé dans l'espace dédié « documents de soumission » soit complet et correspondent aux éléments attendus ;
- de consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée page 1, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement ;
- de contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 3 du présent document.